


QUALIFELEC

PRÉFÉREZ L'EXCELLENCE

CERTIFICAT DE QUALIFICATION
N° 151641
Valable du 30/11/2025 au 29/11/2026
**ELECTRICITE GENERALE PIERRE
HARTARD**
6 RUE DES BUISSONS
57160 SCY-CHAZELLES
**RAISON SOCIALE : ELECTRICITE GENERALE PIERRE HARTARD
DENOMINATION COMMERCIALE : ELECTRICITE GENERALE PIERRE HARTARD**
SIRET : 38823054200036
Forme Juridique : SARL
Responsable légal : HARTARD PIERRE
N° Dossier : 51-RD-51732-57
N° Client : 51732
Tel : 0676216530
E-mail :
ELECTRICITE.HARTARD@ORANGE.FR
**Assurance Responsabilité Civile : CREDIT
MUTUEL**
Assurance Décennale : CREDIT MUTUEL
Qualification selon référentiel : Infrastructures de Recharge des Véhicules Électriques - IRVE

Indice	Classification	Date d'attribution	Date fin de cycle
PIRVE2 : Probatoire IRVE – Indice 2 (station de recharge - puissance maximale appellable supérieure à 36 kVA)	-	09/02/2024	08/02/2026
PIRVEMA1 : Probatoire IRVE - indice Maintenance 1	-	09/02/2024	08/02/2026
IRVE1 : IRVE - indice 1 (station de recharge - puissance maximale appellable inférieure ou égale à 36 kVA)	Classe 1 (1 à 3 exécutants)	30/11/2023	29/11/2027

Formation
P1 - HAGER
P2 - HAGER
MA1 - HAGER

Pour conserver la validité de sa qualification, l'entreprise doit satisfaire aux exigences du suivi annuel administratif.


 Scannez ce code pour vous assurer de l'authenticité de ce document.
En cas de suspicion, contactez Qualifelec :
<https://www.qualifelec.fr/contact>

Nous informons que quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations, notamment la falsification ou l'établissement de faux documents, et l'utilisation de tels documents, se verra radié de Qualifelec et perdra toute qualification obtenue.

Édité le 22 octobre 2025

 Thierry SCHOTT
Président de Qualifelec

 Visitez notre site : www.qualifelec.fr

 Association Professionnelle et Technique des Entreprises du Génie Électrique, Énergétique et Numérique
109 rue Lemercier, 75017 PARIS - Tél : 01.53.06.65.20 / Email : contact@qualifelec.fr
Association LOI 1901 - SIRET 308 091 586 00039 - APE 9411Z